



Commune de Dompierre
2 rue de l'école - 60420 Dompierre
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62
Mail : mairie.dompierre60@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL faute de quorum le 15 MAI 2023.

Séance du vendredi 19 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf mai à 14h00, le Conseil Municipal de cette commune exceptionnellement convoqué faute de quorum le 15 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : lundi 15 mai 2023.

Présents : Mmes Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE,

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : Mrs Morgan DEVIL, Nicolas LE ROUX, Mr Stéphane GORISSEN.

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 22 mars 2023.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Délibération concernant les extensions d'unité de méthanisation (stockage et épandage).

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Délibération concernant les projets d'implantation de parcs éoliens

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Délibérations concernant la fête nationale du 14 juillet. (Prestataires de service, manifestations)

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération fête et cérémonie, ajout d'événements au compte 6232.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération concernant une manifestation sportive.

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Délibération concernant la fête de Noël 2023.

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Délibération concernant le devis de l'ADICO dans le cadre de la convention de subvention du Plan France relance Cyber

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délibérations concernant les devis et demandes de subventions pour la réalisation d'un city stade, ses abords en parcours santé

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Délibération pour adhésion au CAUE

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Délibérations concernant les tables, bancs et le chapiteau communaux.

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Communications du maire et des adjoints,

Objet : N° d'ordre de séance 13 : Questions diverses,

Nomination de secrétaires de séance : Mme Patricia Chabance et Mr Mohsen Zinélabidine.

72

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 22 mars 2023.

Le Conseil,

- **Décide** d'adopter le procès-verbal du 22 mars 2023 à l'unanimité des membres présents

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Délibération concernant l'extension d'unités de méthanisation. (stockage et épandage)

Madame la maire, présente au conseil municipal les documents ouverts à enquête publique, ceux-ci sont dressés par le préfet de la Somme en date du 20 mars 2023. Il s'agit donc pour le conseil municipal de donner un avis relatif au projet d'extension de l'unité de méthanisation existante au lieu-dit « Au Bosquet Monsieur » à Assainvillers, comprenant deux stockages déportés de digestat liquide à Assainvillers et Godenvillers, ainsi qu'à l'épandage du digestat produit.

Madame la maire rappelle que la consultation publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation sont déposés aux secrétariats des mairies d'Assainvillers et Godenvillers, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux à l'exception des jours fériés ou chômés soit pour la commune d'Assainvillers, le mardi de 17 heures à 19 heures (horaires sous réserve) et pour la commune de Godenvillers le jeudi de 17 heures à 19 heures (horaires sous réserve) et ce jusqu'au 17 mai 2023 et dans les communes proches aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ouverture des débats.

Le Conseil, à 5 voix

- **Décide** d'émettre un avis défavorable au projet d'extension de l'unité de méthanisation existante au lieu-dit « Au Bosquet Monsieur » à Assainvillers, comprenant deux stockages déportés de digestat liquide à Assainvillers et Godenvillers ainsi qu'à l'épandage du digestat liquide.
- **Décide** d'émettre un avis défavorable à toutes les propositions d'extension d'unité de méthanisation, tout stockage, tout épandage de digestat liquide.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Délibération concernant les projets d'implantation de parcs éoliens

Madame la maire, présente au conseil municipal les documents ouverts à enquête publique, ceux-ci sont présentés par la Direction départementale des territoires faisant suite à l'arrêté de Madame la Préfète de l'Oise en date du 23 mars 2023. Il s'agit donc pour le conseil municipal de donner un avis relatif au projet éolien de la société LA PETITE SOLE regroupant six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes de Godenvillers et de Tricot.

Madame la maire rappelle que la consultation publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation sont déposés aux secrétariats des mairies de
GODENVILLERS

- le jeudi 20 avril 2023 de 14h00 à 17h00,

- le samedi 06 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00 et de

TRICOT

- le mercredi 26 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 11 mai 2023 de 15h00 à 18h00
- le lundi 22 mai 2023 de 14h00 à 17h00,

Et dans les communes proches aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ouverture des débats en présence du projet et du courrier de Mr Coulon Christophe, Vice-Président du Conseil Régional des Hauts de France en charge de la Ruralité et de la Sécurité. Celui-ci nous rappelle que 30% des mâts éoliens installés en France sont dans notre région qui contribue largement à la production d'énergie renouvelable.

Il explique aussi que la concentration des parcs éoliens dans notre Région, n'est pas sans conséquences sur notre environnement quotidien et notre cadre de vie.

Le Conseil, à 5 voix

- **Décide** de donner un avis défavorable au projet de la société LA PETITE SOLE pour l'implantation de six aérogénérateurs sur les communes de Godenvillers et de Tricot.
- **Décide** de donner un avis défavorable à tous les projets d'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire communal et aux alentours du fait d'un encerclement subit par les habitants qui connaissent déjà des nuisances visuelles et auditives sans être accompagnés par les sociétés installant des aérogénérateurs de plus en plus performants et de plus en plus hauts.

D'autre part, la Préfecture de la Somme nous a adressé l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2023 relatif au dossier présenté par la SARL Les Moulins du Monchel qui prévoit l'implantation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune d'Ayencourt (80).

Madame la maire rappelle que la consultation publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation sont déposés au secrétariat de la mairie d'Ayencourt (80)

- Le jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 31 mai 2023 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 10 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 20 juin 2023 de 16h00 à 19h00
- Le mardi 27 juin 2023 de 15h00 à 18h00

Et dans les communes proches aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ouverture des débats en présence du projet.

Le Conseil à 5 voix

- **Décide** de donner un avis défavorable au projet de la SARL Les Moulins du Monchel pour l'implantation de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison à Ayencourt.

- **Décide** de donner un avis défavorable à tous les projets d'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire communal et aux alentours du fait d'un encerclement subit par les habitants qui connaissent déjà des nuisances visuelles et auditives sans être accompagnés par les sociétés installant des aérogénérateurs de plus en plus performants et de plus en plus hauts.

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Délibérations concernant la fête nationale du 14 juillet 2023

Madame la maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de préparer les manifestations lors de la Fête Nationale du 14 juillet 2023.

Pour cela elle expose les dossiers en présence :

- **La Société LOG'ANIM** pour l'encadrement et l'animation de jeux pour enfants (250.00€), la machine à Barbe à papa (50.00€), set mini barbe à papa (24.00€), une prestation musicale (400.00€) déplacements (38.00€) pour un total de **762.00€**
- **Une fête foraine** pour un manège enfantin avion, structure gonflable, pêche aux canards, barbe à papa, tir à la carabine pour un montant de **400.00€**. La commune aura droit à 100 tickets de manège, le reste sera à la charge des utilisateurs sur tout le week-end.
- **Un repas** offert aux habitants, barbecue, assiette composée à définir.

Ouverture de débats.

Le Conseil à 5 voix

- **Décide** d'accepter le devis de la société LOG'ANIM pour l'encadrement et l'animation de jeux pour enfants, le déplacement pour un montant de 288.00€
- **Décide** d'accepter le devis pour un manège enfantin avions, structure gonflable, pêche aux canards, tir à la carabine, barbe à papa pour un montant total de 400.00€, branchements électriques et au réseau d'eau aux frais de la collectivité, tickets gratuits
- **Décide** de demander un devis pour l'assiette composée, l'assiette de fromages, le punch à la société La Belle Rouge.
- **Décide** de de demander un devis boissons à La Cave des Vins cœurs de Maignelay Montigny

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération fête et cérémonie ; ajout d'événements au compte 6232.

Selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant **les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**.

Madame la maire rappelle au conseil municipal le détail du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisés par la commune, ont été définies ci-après :

- Vœux du Maire
- Repas des aînés
- Galette des rois
- Pâques, chasse aux œufs, chasse aux trésors
- Brocante
- Cérémonies officielles, (14 juillet ,11 novembre, 8 mai ...)
- La fête patronale de la Saint-Pierre
- Sortie ou voyage à destination des habitants
- Halloween
- Noël
- Repas à thème
- Cadeaux mariages, baptêmes, pacs et décès
- Cartes cadeaux
- Inaugurations diverses
- Participation à l'Association des Dompierre de France

Elle propose donc d'ajouter les événements suivants :

- Les manifestations sportives, culturelles, historiques, environnementales

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, et en avoir délibéré

- **adopte** à l'unanimité l'ajout des événements : manifestations sportives, culturelles, historiques, environnementales à la liste des dépenses imputables au compte 6232.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération concernant une manifestation sportive ;

Madame la maire informe le conseil municipal qu'un club sportif a fait une proposition d'une journée : course cycliste qui pourrait se tenir le 14 juillet 2024.

En présence d'un devis pour un montant de 750.00€,

Le Conseil, à 5 voix

- **Décide** d'émettre un avis favorable pour l'organisation d'une course cycliste du club Val d'ARRE, de St Just pour un montant de 750.00€
- **Autorise** Madame la maire à prendre contact auprès du responsable afin d'organiser cette course au village lors des festivités du 14 juillet 2024.
- **Dit** que la somme nécessaire pour cette manifestation sera inscrite au budget 2024.

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Délibération concernant la fête de Noël 2023

Madame la maire explique au conseil municipal que les nouvelles planches de jouets pour la fête de Noël au village ont été distribuées, présente le document d'inscription pour commander les sapins qui seront déposés devant les habitations et décorés. Elle rappelle le besoin de notifier le montant des cartes cadeau offertes aux enfants et aux aînés de plus de 65 ans.

Le Conseil

- **Décide** de choisir des jouets entre 34.00€ à 51.00€.
- **Décide** d'offrir une carte cadeau aux enfants de 12 ans d'un montant de 50.00€
- **Décide** d'offrir une carte cadeau aux aînés du village de plus de 65 ans pour un montant de 50.00€
- **Décide** de distribuer le document présenté pour l'inscription à la commande des sapins à décorer devant chez soi

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Délibération concernant le devis de l'ADICO dans le cadre de la convention de subvention du Plan France relance Cyber

Madame la maire rappelle au conseil municipal qu'il avait fait le souhait de contracter une convention avec une société afin de créer un nom de domaine et une nouvelle adresse mail afin de sécuriser les échanges informatiques. La société IONOS a donc été contactée, celle-ci semblait être intéressante au niveau du prix, cependant le système de facturation ne convenait pas et les paiements étaient refusés systématiquement. Dans le même temps l'ADICO, organisme avec qui l'on travaille depuis longtemps, a fait une proposition dans le cadre du Plan France Relance Cyber.

Il s'avère qu'en raison de ce Plan qui intervient dans le cadre de subvention de l'Etat, la collectivité a reçu un devis gratuit d'une durée de trois ans pour la protection de l'outil messagerie (licence mail in black) associée à une solution antivirus.

Ouverture des débats en présence des devis.

Le Conseil après en avoir délibéré à 5 voix

- **Décide** d'accepter le devis de l'ADICO dans le cadre du Plan France Relance Cyber, pour la protection de la messagerie, et la solution antivirus pour un poste,
- **Autorise** madame la Maire à signer la convention avec l'ADICO et mettre en place les solutions de protection de l'outil informatique.

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délibérations concernant les devis et demandes de subventions pour la réalisation d'un city stade, ses abords en parcours santé.

Madame la maire explique au conseil municipal que les dossiers de demande de subvention doivent être modifiés de nouveau afin de correspondre à la demande du responsable départemental de l'Oise.

Pour cela, elle a dû se rapprocher des entreprises afin d'établir de nouveaux devis en séparant l'installation du city stade des aménagements pour les agrès en parcours santé. Pour cela, les entreprises ont actualisé leur devis.

En présence des nouveaux devis.

Le Conseil à 5 voix

Dossier I

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise Sauval pour un montant de 46 572.80HT pour le terrassement du city stade

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise Mefran pour un montant de 40 000.00HT pour la structure du city stade
- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise Lamart pour l'éclairage du site pour un montant de 5 953.83HT
- **Décide** de demander une subvention à hauteur de 42 % au Conseil Départemental pour la somme totale de 92 526,63 HT

Dossier II

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise Sauval de 23 600.00HT pour les aménagements extérieurs du parcours santé,
- **Décide** d'accepter les devis de l'entreprise Mefran de 11 500.00HT pour les 8 agrès fitness dont deux PMR,
- **Décide** de demander une subvention à hauteur de 80 % au conseil départemental pour la somme de totale de 35 100€ HT

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Délibération pour adhésion au CAUE

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que le terrain contenant le city stade pourrait être aménagé de manière à protéger les riverains d'éventuels désagréments et afin de redonner au site l'aspect floral et arboré typique à notre territoire. L'opération permettrait une bonne intégration des structures sportives dans un cadre reposant. Dans ce sens le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui est déjà intervenu lors du projet de construction de logements sociaux sur le lotissement du château (en 2008), les élus ont contacté les architectes qui ont pris en considération ce nouveau projet environnemental. Madame la maire présente le dossier qui a été réalisé gratuitement mais qui pourrait être plus approfondi et accompagné si la collectivité devenait adhérente.

Dans l'hypothèse que le projet de l'installation d'un city stade et d'un parcours santé soit suffisamment subventionné et donc réalisable, madame la Maire propose d'adhérer au CAUE lorsque le moment sera venu de réfléchir sur un aménagement arboré, paysager, lequel serait soumis au conseil municipal pour avis et demande de subventions.

Le Conseil à 5 voix

- **Décide** d'adhérer au CAUE pour un montant de 150.00€ pour une strate de 201 à 500 habitants dès que les projets seront réalisables par l'obtention de subventions.

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Délibérations concernant les tables, bancs et le chapiteau communaux.

Madame la maire fait part au conseil municipal d'une demande d'une association pour utiliser nos tables, bancs ainsi que le chapiteau.

Elle rappelle aussi qu'il avait été refusé de faire le prêt du matériel en dehors du village en raison du manque de sécurité et d'assurance de récupérer dans un bon état ce matériel utilisé fréquemment au village.

Cependant, il apparaît aujourd'hui que ce matériel n'a plus beaucoup d'utilité puisque nous avons une salle de réception.

Ouverture des débats.

Le Conseil, 5 voix

- **Décide** de mettre en location 1 table (petit modèle uniquement) et 2 bancs pour un montant de 5.00€ et 40.00€ pour 10 tables et 20 bancs.
- **Décide** de prêter gracieusement le barnum à l'Association DD8V pour la kermesse de l'école en juin 2023 sachant que les utilisateurs devront le transporter, l'installer et le rendre en bon état.
- **Décide** de réfléchir à une mise en vente du chapiteau afin de le remplacer par un ou deux barnums plus légers et plus petits.

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Communications du maire et des adjoints

Madame la maire précise que contrairement à des rumeurs venant de personnes qui n'auraient pas bien lu le précédent procès-verbal qu'il s'agit bien du contrat de l'agent **administratif** c'est-à-dire de **la secrétaire de mairie** qui est arrivé à échéance, qu'un appel à candidature a été fait et que les personnes ayant déposé leur CV ont été contactées. Mme Duwez, dit ne pas prendre de CV pour le poste d'agent technique comme il a été mentionné à madame la maire par un candidat éventuel.

Travaux divers : Horloge des cloches de l'église.

Suite à la présentation du dossier au conseil départemental pour obtenir une subvention, celui-ci a évoqué un montant trop faible (inférieur à 3000.00€) ainsi que des travaux de fonctionnement non subventionnables contrairement aux travaux d'investissement.

Madame la maire propose donc de prévoir les travaux dans l'enveloppe prévue à cet effet au budget voté en mars 2023.

Le conseil à 5 voix

Décide d'accepter le devis de l'entreprise HUCHEZ et de faire réaliser les travaux de réparations de l'horloge des cloches de l'église pour un montant de 1 052.90€ HT soit 1 263.48€ TTC.

09 avril : Chasse au trésor, chasse à l'œuf

La journée s'est très bien passée avec plus d'une soixantaine de personnes du village, et quelques extérieurs. La présence de Mr Lapin a complété cette manifestation qui s'est déroulée sous un soleil digne d'un été. Des élus et des bénévoles ont accompagné le défilé afin de le sécuriser, puis le goûter et les photos à côté de Pierre Lapin ont clôturé la journée.

08 mai : Le dépôt de gerbe pour la commémoration de la Victoire de la seconde guerre Mondiale.

La cérémonie n'a pas mobilisé beaucoup de porteurs du souvenir de notre histoire, le dimanche 7 mai à 18h00, en présence de Mr Delacroix, Mme Duwez et deux habitants une gerbe a été déposée au monument aux morts de la Place Publique aussi la lettre du Ministre des armées a été lue. Mr Zinélabidine s'excuse de son absence en raison d'un heureux événement dans sa famille ce même jour.

La Brocante.

Malgré quelques ratés du côté de la presse locale qui n'a pas annoncé la bonne date, nous pouvons tout de même remercier humblement tous les bénévoles qui ont accepté de participer activement à la bonne marche de la manifestation avec les élus Mrs Delacroix et Zinélabidine, Mme Duwez.

La journée a été exceptionnellement agréable car aucune pluie n'est venue la perturber malgré les averses prévues la veille et le lendemain.

Un peu moins d'exposants mais beaucoup plus de promeneurs ont parcouru les rues du village en se restaurant sur place grâce au traiteur « Le Sain Géran ».

Les retours positifs permettent d'augurer une prochaine brocante pour l'année 2024. Mme Duwez suggère qu'une trousse de secours soit mise à disposition en cas de besoin. Mr Zinélabidine invite à faire payer les professionnels.

25 juin :

La fête de la Saint Pierre, (le saint patron du village), Nous n'avons toujours pas de réponse de la paroisse et il semble trop juste pour organiser cette manifestation pour la fin juin.

14 juillet :

Une date doit être retenue afin d'affiner la préparation de cette manifestation.

Prochaine réunion :

Afin d'élire les deux électeurs (titulaire et suppléant) devant se rendre aux urnes le 23 septembre 2023 lors des élections sénatoriales, il faut que tous les conseils municipaux se réunissent **le 9 juin 2023**. Mr Zinélabidine demande à ce que les élus soient bien avertis de l'importance de cette réunion de conseil et regrette le manque d'implication de certains conseillers.

Mr Delacroix rappelle que les élus présents à toutes les réunions sont doublement pénalisés et que leur vie de famille en subit les conséquences. Madame la maire demande à chacun l'horaire qui leur conviendrait pour éviter une réunion exceptionnelle faute de quorum et donc un déplacement plus éloigné pour le dépôt des résultats.

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Questions diverses

Mr Delacroix demande aux élus ce qu'ils pensent plus judicieux afin de régler le problème du trou de déchets verts qui est encombré lamentablement. Le conseil municipal accepte de demander des devis pour un nettoyage malgré le montant déjà important de l'entretien du village.

Madame la maire tient à souhaiter un heureux mariage à notre conseiller municipal qui recevra la bénédiction en notre église après la proclamation de l'acte officiel dans notre mairie, début juin.

La séance est levée à 16h10.

Signature des Membres du Conseil Municipal

<i>Patricia CHABANCE Présente</i>	<i>Bertrand DELACROIX Présent</i>	<i>Morgan DEVIL Absent</i>	<i>Julie DUWEZ Présente</i>
<i>Nicolas LE ROUX Absent</i>	<i>Stéphane GORISSEN Absent</i>	<i>Véronique GRIGNON-PONCE Présente</i>	<i>Mohsen ZINELABIDINE Présent</i>